

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 25 août 2023

Sécheresse en Loir-et-Cher : passage en crise pour 3 zones d'alerte

À la date du 22 août 2023, les débits des cours d'eau en Loir-et-Cher sont constatés à la baisse. Des pluies de faible intensité sont attendues dans les 15 prochains jours.

Le niveau des nappes d'eau souterraines montre des indicateurs majoritairement en baisse au Nord pour des niveaux faibles, plus disparates au Sud de la Loire avec des niveaux meilleurs.

En application de l'arrêté-cadre sécheresse du département, les niveaux suivants sont déclarés par arrêté préfectoral :

- en alerte renforcée (DAR) pour les bassins de la Braye, de la Brenne, de la Cisse amont, des affluents de la Loire aval, de la Masse et du Fouzon.
- en crise (DCR) pour les bassins des affluents de la Loire amont, du Cosson et du Cher.

En nappe souterraine de la Beauce blésoise, le seuil d'alerte reste franchi, ce qui entraîne des restrictions agricoles sur ce secteur : **interdiction** des prélèvements pour l'irrigation du **vendredi au dimanche**, de 12 heures à 19 heures, excepté pour les cultures maraîchères. À ce jour, il n'y a pas de restriction agricole en Beauce centrale.

Les mesures de restriction trouvant à s'appliquer sur ces secteurs sont consultables sur :

https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eaux-et-milieux-aquatiques/Secheresse/Comprendre-les-mesures-de-limitation-par-usage/Secheresse-dans-le-Loir-et-Cher-comprendre-les-restrictions-par-usage

Le Gouvernement a mis en place une nouvelle plateforme *VigiEau* qui permet de s'informer sur les restrictions sécheresse en cours localement en saisissant une adresse postale, à partir du lien suivant : https://vigieau.gouv.fr/.

Au-delà de ces mesures de restriction, et conformément à la vigilance déclenchée le 23 mars dernier, tous les usagers du département sont invités à limiter leur consommation en eau, et pour les usages extérieurs, à éviter les heures les plus chaudes de la journée.